

## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

### Numéro 26 Mercredi 3 juillet 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF –.80 le mm + TVA (63 mm de large).



III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

### Fermeture au trafic

Routes cantonales  $N^{\circ}$  248.4; Tavannes - Bellelay – Le Pichoux  $N^{\circ}$  526; Le Pichoux – Front. BE/JU (Gorges du Pichoux)

Commune: Petit-Val (Sornetan)

### 230.20333 / Renouvellement – Chaussée : Le Pichoux Tunnel sup. – Hôtel

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon: Gorges du Pichoux (sur territoire bernois), depuis le tunnel supérieur jusqu'au tunnel inférieur du Pichoux, carrefour des routes cantonales N° 526, 1367 et 248.4 compris.

Durée: Fermeture du lundi 8 juillet au mercredi 31 juillet 2019 18 h

Exceptions: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay – Fornet-Dessous – Lajoux – Saulcy – Glovelier (et vice versa). Accès à Souboz uniquement via

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Motif: Travaux de génie civil et de revêtement liés à l'assainissement de la route cantonale.

Les travaux de génie civil et revêtement étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

2732 Loveresse, le 26.06.2019

 $\mathrm{III^e}$  arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois

#### Commune de Petit-Val

## Dépôt public réserve forestière totale «Pichoux»

Dépôt public

Au vu de l'art. 14 de la Loi cantonale sur les forêts du 5 mai 1997, la Division forestière Jura bernois met en dépôt public du 03.07.2019 au 02.08.2019, auprès de l'administration communale de Petit-Val, les documents suivants:

Documentation de base réserve forestière totale «Pichoux», du 30.04.2019

Plan du périmètre du 30.04.2019, échelle 1:5'000 (A4)

La réserve forestière totale prévue a pour but de permettre un développement naturel de la forêt sur la surface retenue. La réserve se situe dans les gorges du Pichoux, commune de Petit-Val (Sornetan), sur la parcelle N° 87 (surface partielle), propriété de l'Entreprise Forêts domaniales du canton de Berne.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale de Petit-Val durant les heures d'ouverture. Une opposition au projet présenté peut être formulée dans le délai imparti. L'opposition écrite et argumentée est à adresser à la Division forestière Jura bernois, rue Pierre-Pertuis 7, CP 54, 2710 Tavannes.

Est habilité à faire opposition quiconque étant spécialement touché par le projet et/ou peut faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités habilitées selon le droit fédéral ou le droit sur la construction.

Tavannes, le 3 juillet 2019

Le chef de la Division forestière Jura bernois, R. Queloz

### Belprahon

### Fête nationale

La fête du 1<sup>er</sup> août aura lieu le mercredi 31 juillet 2019, dès 17 h, au terrain de football. La population est invitée à s'y retrouver pour le traditionnel feu, où une place sera aménagée pour les tirs d'engins pyrotechniques.

Comme chaque année, le jambon sera offert par la commune. Chacun apportera sa salade, pain et autres accompagnements.

Belprahon, le 3 juillet 2019

Conseil communal

### Réfection de la route principale

Des travaux de réfection de la route principale seront entrepris dès le lundi 8 juillet 2019 et pour env. une dizaine de jours en fonction des conditions météorologiques. Nous prions les usagers de la route de faire preuve de vigilance durant cette période. Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour les perturbations occasionnées.

Belprahon, le 3 juillet 2019

Le Conseil communal

### Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 11 juin 2019 par Monsieur André Jordi, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Provenance de l'eau: Réseau de distribution (eau de Moutier)

Traitement de l'eau: désinfectée

Lieu du prélèvement: Ch. Meyer (cuisine), Garage O. Burri (lavabo, vestiaires) et ancien restaurant (robinet extérieur)

#### Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable

Entérocoques (par 100 ml) non décelable

Les germes aérobies dépassent quelque peu la norme au garage Burri (450 par ml, val. maximale eau potable 300 par ml).

Dureté de l'eau : 22,2 °f

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de l'administration communale.

Belprahon, le 3 juillet 2019 Secrétariat communal

## Révision de l'aménagement local – séance d'information à la population

En vue de la procédure de participation et information de la population, avec dépôt public du projet de révision de l'aménagement local, du 12 août 2019 au 2 septembre 2019, nous vous informons d'ores et déjà qu'une séance d'information à la population aura lieu le mardi 20 août 2019, à 19 h 30, à la salle communale de Belprahon.

Belprahon, le 3 juillet 2019 Conseil communal



### Champoz

#### Vacances d'été - fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 15 juillet au 2 août 2019 inclus

En cas d'urgence, la caissière est atteignable au 032 492 12 88, la mairesse ou la vice-maire.

Le bureau communal sera fermé le lundi 5 août de 18 h 30 à 19 h 30. Il sera ouvert le 6 août 2019 de 18 h 30 à 19 h 30.

Champoz, le 03.07.2019

Le Conseil communal



### **Corcelles**

## Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Prélèvement officiel effectué par M. Pascal Beuret.

Date du prélèvement : 18 juin 2019

Nombre d'échantillons: trois prélèvements à des

emplacements différents

Résultats microbiologiques du laboratoire cantonal de Berne: Il en ressort que les propriétés des échantillons analysées sont conformes aux prescriptions.

Les détails de ces analyses peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Corcelles, le 3 juillet 2019 Secrétariat communal



#### Avis de construction

Requérant: Sébastien Paroz, Sur le Bennevis 4, 2738

Propriétaires : Sébastien et Petra Paroz, Sur le Bennevis

4,2738 Court
Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, rue Aimé

Charpilloz 4, 2735 Bévilard  $\label{eq:monotone} \textit{Emplacement: parcelle N}^{\circ} \ 1338, \ au \ lieu-dit \ ``Sur \ le$ 

Bennevis 4», 2738 Court

Projet: construction d'un local de bricolage et fermeture d'un couvert en façade Sud

Dimensions: selon plans déposés Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation : H2a Dérogation : 33 al. 2 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2019 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (Rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10 h 30 à 11 h 30, du lundi au vendredi.

Court, le 26 juin 2019

Municipalité de Court, administration municipale

### Fermeture de l'administration

L'administration municipale fermera ses portes le vendredi 12 juillet 2019 à 12 heures et les rouvrira le lundi 5 août 2019 à 10.30 heures. Durant cette période de fermeture, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi (à l'exception du jeudi 1er août 2019), entre 10 h 30 et 11 h 30 heures, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité pour fixer un rendez-vous.

Court, le 3 juillet 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal

### www.lasemaine.ch



### **Crémines**

### Avis de construction

Requérant: Roland et Fabienne Meier, Sur le Crêt 111,

2746 Crémine

Auteur du projet : Allemann Haustechnik, Industrie 84,

2746 Crémines

Emplacement: Parcelle N° 820, au lieu-dit: Sur le Crêt

111, commune de Crémines

Projet: Remplacement du chauffage à mazout actuel par une PAC air/eau splitée

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Zone d'affectation: H

Dépôt public de la demande, avec plans jusqu'au 25 juillet 2019 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 26 juin 2019 Secrétariat communal Crémines

#### Votation communale du 19 mai 2019 – Validation des résultats

Le Conseil communal, dans sa séance du 24 juin 2019, a validé le résultat du scrutin communal, conformément à l'article 16 du règlement concernant les élections et votations aux urnes sur:

 le crédit d'engagement de CHF 869'975.- pour la réfection de la rue des Rosenières.

Crémines, le 3 juillet 2019 Le Conseil communal

### Problème de parquages - rue de la Gare

Nous vous rappelons qu'il est interdit de se parquer le long de la rue de la Gare, plus particulièrement aux abords de la garderie, même pour un court moment.

Afin de déposer les enfants, ou de venir les reprendre, nous vous demandons de parquer dans les places stationnement prévues à cet effet.

Nous vous remercions de votre collaboration pour la sécurité des enfants et des usagers de cette route.

Crémines, le 3 juillet 2019 Le Conseil communal

## Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2019

Conformément à l'article 68, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2019 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter du 3 juillet 2019, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémines, le 3 juillet 2019

Le Conseil communal

### Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant la pause estivale du 24 juillet au 18 août 2019.

Réouverture le mardi 20 août 2019 selon l'horaire

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le 077 450 83 27 ou le 076 319 03 71.

Bel été à tous!

Crémines, le 3 juillet 2019

Le Conseil communal



## Dossiers en dépôt public durant les vacances d'été

Pour la consultation des dossiers en dépôt public durant la fermeture de l'administration communale, merci de contacter le numéro suivant, pour prendre rendez-vous: 077 495 06 45.

Eschert, le 26 juin 2019

Conseil communal

## Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du

12 juillet au 4 août 2019

Réouverture le lundi 5 août 2019 selon l'horaire habituel.

Le conseil communal et l'administration communale souhaitent d'ores et déjà un bel été à toutes et à tous!

Eschert, le 26 juin 2019 Conseil communal

### Taxe des chiens

Nous rappelons aux personnes concernées que l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale.

En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) doit être annoncée à l'administration communale d'ici au 5 août 2019 au plus tard, soit par courriel à l'adresse: secretariat@eschert.ch, soit par téléphone au 032 493 40 85.

Eschert, le 3 juillet 2019 Administration communale



## Grandval

## Location d'un appartement dans une maison mitoyenne

La municipalité de Grandval offre à louer dans une maison mitoyenne, un appartement de 4½ pièces

Cet appartement comprend:

- cuisine agencée;
- 1 salle de bain;
- 1 wc séparé;terrasse;
- cave;
- grenier;
- buanderie avec machine à laver;
- garage.

Location CHF 1100.– par mois chauffage compris. Disponibilité à convenir.

## avis officiels

Les personnes intéressées doivent contacter le secrétariat par téléphone au 032 499 95 55 ou 079 729 56 89 ou par mail à secretariat@grandval.ch jusqu'au 8 juillet 2019.

Grandval, le 3 juillet 2019 Le Conseil municipal

#### Patrouille scolaire

Afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants lors de la sortie des classes, le Conseil municipal souhaite créer une patrouille scolaire constituée de bénévoles.

Cette patrouille scolaire serait mise en place à la rentrée scolaire 2019. Les heures durant lesquelles les patrouilleurs devraient fonctionner sont les suivantes: 8h, 13h et 15h. Cela représente une présence d'environ 15 minutes par fois.

La tranche horaire de 12 h serait assurée par les enseignants. Si vous désirez devenir patrouilleur scolaire ou si vous avez des questions, merci de prendre contact avec M<sup>me</sup> Esther Oester par téléphone au 076 570 37 31 ou par mail à esther.oester@grandval.ch.

D'avance, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce nouveau projet.

Grandval, le 3 juillet 2019 Le Conseil municipal



### **Moutier**

Vacances d'été

### Fermeture des bureaux l'après-midi

Nous vous informons que les bureaux de l'administration communale à la Rue de l'Hôtel de Ville 1 et 2 seront fermés tous les après-midi du lundi 15 juillet 2019 au vendredi 2 août 2019.

Moutier, le 26 juin 2019 Conseil municipal

### Avis de construction - Modification projet

Requérant: RERAT Olivier et GARIFULLINA Liliya, chemin des Fauvettes 5, 2740 MOUTIER

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon Emplacement: Parcelle N° 3359, Plein-Soleil 23

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert et réduit; Pose de panneaux solaires thermiques; Pose d'une piscine extérieure chauffée.

Zone: PQ « Prés Zuber »

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au** 19 juillet 2019 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Toutefois, nous vous informons que du 15 juillet 2019 au 19 juillet 2019, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme sont ouverts uniquement le matin de 8h à 11h.

Moutier, le 26 juin 2019

Services Techniques-Urbanisme



### Avis de construction

Maître d'ouvrage: M. Pascal Tschumi, Le Pratrin 48,

Auteur du projet: Creabeton Materiaux SA, 3646

Einigen

Emplacement: parcelle  $N^{\circ}$  886, au lieu-dit: «Le Pratrin

48», commune de Perrefitte

Projet: Construction d'une pSTEP

Dimensions: selon plans déposés
Construction: selon plans déposés

Zone: agricole

Dérogation: art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Durant la fermeture estivale du bureau communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au numéro de portable suivant: 076 574.54.92.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 26 juin 2019 Le Conseil municipal



### Petit-Val

#### Le cadastre RDPPF

Quiconque possède des terres en Suisse ne peut pas les utiliser à sa guise. Le cadre réglementaire mis en place par le législateur et les autorités doit en effet toujours être respecté. Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dresse l'inventaire des principales restrictions applicables aux immeubles conformément aux dispositions légales et aux actes édictés par les autorités (p. ex. zones à bâtir). Il complète ainsi le registre foncier, qui fait état des restrictions de droit privé. Le cadastre RDPPF permet par conséquent de représenter les restrictions à la propriété foncière de manière centralisée, officielle et fiable. L'objectif est d'établir d'ici à 2019 un système d'information à l'échelle de la Suisse.

Depuis début 2016, 11 des 18 thèmes du cadastre RDPPF sont consultables en ligne pour l'intégralité des communes du canton de Berne. L'introduction des thèmes spécifiques aux communes (p. ex. aménagement du territoire, limites de la forêt) est soumise à une procédure par étapes. Depuis le 13.06.2019, la commune Petit-Val est intégrée dans le cadastre RDPPF.

Le cadastre RDPPF peut être consulté sur le géoportail du canton de Berne sous la forme d'une carte interactive. Il est en outre possible d'établir au format PDF un extrait par parcelle comprenant les dispositions légales correspondantes.

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant le cadastre RDPPF dans la brochure d'information et sur le portail du cadastre RDPPF de la Confédération.

Souboz, le 3 juillet 2019 Secrétariat communal

#### Communications du Conseil communal

#### Fête nationale

Comme chaque année, la manifestation officielle de la commune de Petit-Val aura lieu le 31 juillet 2019 dès 19 h 30 au Stand de tir de Sornetan. La population est d'ores et déjà invitée à réserver la date. Un tout-ménage sera distribué à la mijuillet avec le programme de la soirée.

#### Incendie

Le compte bancaire BCBE CH11 0079 0020 5858 1456 5, ouvert en faveur des trois personnes qui ont perdu tous leurs biens suite à l'incendie qui a ravagé les deux appartements, sera fermé au 31.07.2019. Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de tout coeur pour votre élan de générosité, votre aide et vos dons de vêtements et affaires de première nécessité.

### Dépôt public

Durant la fermeture de l'administration communale, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous préalablement convenu avec Sandrine Chevrolet, vice-maire, au numéro 079 358 54 72.

Souboz, le 3 juillet 2019 Conseil communal



#### Avis de construction

Requérant: Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes

Propriétaire: Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F.

Sandoz 80, 2710 Tavannes

Auteur du projet: Bureau d'architecture Alexandre Glück, H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes

Emplacement: Parcelle N° 2264, Rue de Prés 4

Projet: Construction d'une maison familiale et pose de deux panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit

Dimensions : Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation : Art. 24 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 24 juillet 2019 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 26 juin 2019 Le secrétariat municipal

### Perturbation du trafic

### Rue du Dr. Tièche et Rue de Bel-Air

Pendant le mois de juillet, divers travaux avec fouille ouverte auront lieu à la Rue du Dr. Tièche et à la Rue de Bel-Air.

Durant ces travaux, les routes concernées pourront être ponctuellement fermées, partiellement ou totalement, à la circulation. La Commission technique vous remercie d'avance de prêter attention aux mesures de circulation mises en place.

Reconvilier, le 3 juillet 2019 Commission technique

Déjections canines

### Ramassage des crottes de chiens

La Police administrative de Reconvilier rappelle que, pour maintenir la propreté et l'hygiène publiques,

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h



tout propriétaire de chien a l'obligation de ramasser les déjections de son animal en tous lieux. Des distributeurs de sacs, dénommés «ROBIDOG», destinés à la collecte des déjections canines, sont disposés à plusieurs endroits du village.

Ne pas ramasser les déjections de son chien constitue une infraction à la Loi et quiconque ne respecte pas cette disposition y relative encourt le risque d'être verbalisé.

Reconvilier, le 3 juillet 2019 Police adminstrative

#### Fermeture de l'administration municipale

A l'instar des années passées, l'administration municipale sera fermée durant les vacances horlogères. Elle fermera ses portes le jeudi 11 juillet 2019 à 17 h et les rouvrira le lundi 5 août 2019 à 10 h.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de prendre contact avec l'administration au numéro de téléphone 076 457 78 40.

Le Conseil municipal et l'administration souhaite de belles vacances estivales à tous.

Reconvilier, le 3 juillet 2019 Administration municipale

## Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale

En vertu de l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée du 24 juin 2019 est déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au 2 août 2019.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Reconvilier, le 3 juillet 2019

Le Conseil municipal

## RU-Calor SA – Travaux sur les routes communales

Pendant les prochaines semaines, RU-Calor SA procédera à des travaux de maintenance sur les conduites du chauffage à distance de Reconvilier.

Ceux-ci nécessiteront l'intervention par creusage des routes communales, notamment sur la Rue du Dr. Tièche, à la hauteur de l'ancien Hotel de Ville, ainsi que sur la Rue de Bel-Air, à la hauteur de l'immeuble N° 17. La fermeture momentanée ou prolongée des secteurs concernés n'est pas à exclure.

Nous remercions d'ores et déjà les usagers et les habitants de leur compréhension pendant cette période.

Reconvilier, le 1<sup>er</sup> juillet 2019 RU-Calor SA



### Saicourt

Informations communales

## Horaire du bureau municipal durant les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires (08.07.2019 – 18.08.2019), le bureau municipal sera ouvert les mardis 9 et 30 juillet, 6 et 13 août 2019 de 9 h à 11 h. Le bureau municipal sera complètement fermé du 15 juillet au 28 juillet 2019. En cas d'urgence uniquement, le maire Markus Gerber est atteignable au 079 612 81 04 ou le vice-maire Pierre Mosimann au 079 948 91 76.

### Fermeture de la halle de gymnastique

La halle de gymnastique est fermée durant les vacances scolaires, soit du 8 juillet au 18 août 2019.

## Procès-verbal de l'assemblée municipale du 24 juin 2019

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procèsverbal de l'assemblée municipale du 24 juin 2019 sera déposé publiquement au secrétariat municipal durant 20 jours, soit du 29 juillet 2019 au 17 août 2019.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal durant le dépôt public. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

## Dossiers en dépôt public durant les vacances d'été

Pour la consultation des dossiers en dépôt public durant la fermeture de l'administration municipale (15 au 28 juillet 2019), merci de contacter le numéro suivant pour prendre rendez-vous: 079 612 81 04.

Le Fuet, le 3 juillet 2019 Conseil municipal

### Avis de construction

Requérante: Florimmob SA, Case postale 52, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement: parcelle N° 738, au lieu-dit: «L´Abbaye 1», Bellelay, commune de Saicourt.

Projet: construction et aménagement d'un ascenseur à l'intérieur de l'Hôtel de l'Ours.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Village Ancien.

Recensement architectural: bâtiment digne de protection, objet C, ensemble bâti A et contrat de classement du 9.6.2011.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2. 2608 Courtelarv.

Courtelary, le 26 juin 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérante: Florimmob SA, Case postale 52, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement: parcelle N° 738, au lieu-dit: «L'Abbaye 1», Bellelay, commune de Saicourt.

Projet: dégagement de la façade Sud du bâtiment pour assainissement, construction d'une terrasse accessible aux handicapés, remblayage et aménagement d'un talus en prairie avec place de jeux et réfection complète des surfaces bitumineuses.

Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: ZV6 & Village Ancien.
Dérogation: art. 80 LR.

Recensement architectural: bâtiment digne de protection, objet C, ensemble bâti A et contrat de classement du 9.6.2011.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 juin 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Fermeture estivale de l'Administration communale

L'administration communale sera fermée du vendredi 19 juillet au lundi 19 août 2019. Réouverture du bureau le mardi 20 août 2019 aux heures habituelles (16h-17h).

En cas d'urgence, il faudra s'adresser à la police cantonale par le 117 ou au maire au 079 825 64 50.

Saules, le 3 juillet 2019

Conseil communal

## Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2018

Conformément aux dispositions du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours. Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Saules, le 3 juillet 2019 Conseil communal

### Course des aînés

Pour la course annuelle qui aura lieu le mercredi 14 août 2019, le délai d'inscription court jusqu'au 5 août 2019.

Cependant, en raison de la fermeture estivale du bureau communal, le **dépôt du bulletin d'inscription d'ici au 17 juillet 2019** est vivement recommandé.

Saules, le 3 juillet 2019 Secrétariat communal



### Schelten

### Baupublikation

Bauherrschaft: Hans-Peter Spahni-Christ, Rothlach 22, 2827 Schelten

Projektverfasser: Hans-Rudolf Roth, Obere Muolte, 2827 Schelten

Gebäudeeigentümer: Hans Spahni-Cuennet, Route de Montsevelier, 2827 Mervelier

Stelle: Parzelle N°. 27, Rothlach 22

Projekt: Erweiterung Kuhstall für Mutterkühe Dimension: gemäss abgestellten Pläne

Bau: gemäss abgestellten Pläne

Zone: Landwirtschaft Gesuch: Art. 24 RPG

Auflagestelle: Gemeindeschreiberei, Schulhaus 13,

2827 Schelten

Auflagedauer: 26. Juli 2019 Rechtsmittelbelehrung

## avis officiels

Einsprache, Rechtsverwahrungen und/oder Lastenausgleichsbegehren sind schriftlich, begründet und im Doppel innerhalb der Einsprachefrist bei der angegebenen Einsprachestelle einzureichen oder einer schweiz. Poststelle zur Beförderung zu übergeben. Kollektiveinsprachen und vervielfältiget Einzeleinsprachen oder weitgehend identische Einsprachen haben anzugeben, wer befugt ist, die Einsprechergruppe rechtverbindlich zu Vertretern (Art. 26 Abs. 3 Bst. H Baubewilligungsdekret, BewD - BSG 725.1). Lastenausgleichsansprüche, die nicht innert der Einsparchefrist angemeldet werde, verwirken (Art. 31 Abs. 4, Bst. A Baugesetz, BauG - BSG 721).

Secrétaire communale

2827 La Scheulte



#### Avis de construction

Requérant: Commune de copropriétaires PPE Les Côtes 3, 2735 Bévilard

Auteur du projet : Commune de copropriétaires PPE Les Côtes 3, 2735 Bévilard

Propriétaire foncier: Commune de copropriétaires PPE Les Côtes 3, 2735 Bévilard

Projet: ouverture d'une fenêtre dans le toit plat du bâtiment de type Velux, dimensions 1.20m x 1.20m, hauteur 30.5cm, à la rue Les Côtes 3, sur parcelle Nº 785 en zone H3 à Bévilard

Dépôt public au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 25 juillet 2019. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 20 juin 2019

Commune mixte de Valbirse

collecteurs et conduites à la Route de Champoz

4. Abrogé des règlements

1) du fonds municipal de chômage de Bévilard

2) sur le parcage prolongé dans les zones bleues

5. Créé une commission nonpermanente «Bien vivre à Valbirse» et nommé ses

Un recours relatif aux présentes décisions peut être formé dans un délai de 30 jours à dater de la présente publication, soit jusqu'au 2 août 2019.

Il doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, par écrit et en deux exemplaires.

Bévilard, le 1er juillet 2019

Le Conseil général

#### Avis de construction

Requérant: Salon Thérèse, Mazzola Paola, Grand-Rue 12, 2735 Malleray

Auteur du projet : Belmonte & Fils Sàrl, Champ de Chin 14, 2735 Bévilard

Propriétaire foncier: Mme Paola Favarel Mazzola, Pré Rond 12, 2735 Malleray

Projet: réfection de la façade externe complète du salon de coiffure, crépis et nouvelle peinture gris clair et gris foncé, à la Grand-Rue 12, sur parcelle no 1169 en zone HA PC à Malleray, commune de Valbirse

Dépôt public au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 2 août 2019. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 27 juin 2019

Conseil communal de Valbirse

pose d'une climatisation extérieure pour refroidir le local informatique et pose d'une nouvelle conduite d'évacuation des eaux usées.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: HA pc.

Dérogation: art. 64 al. 1 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront recues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juillet 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser.

### **Divers**

Bourgeoisie de Sorvilier

### Règlement relatif à l'acquisition du droit de bourgeoisie de la commune bourgeoise de Sorvilier

Entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les

Le règlement relatif à l'acquisition du droit de bourgeoisie de la commune bourgeoise de Sorvilier, adopté par l'assemblée bourgeoise de Sorvilier en date du 21 juin 2019, entre en vigueur le 1er juillet 2019. Il peut être consulté à l'administration bourgeoise durant les heures d'ouverture.

Sorvilier, le 26 juin 2019 Conseil de bourgeoisie

### Décisions du Conseil général

En séance ordinaire du 24 juin 2019, le Conseil

- 1. Approuvé les comptes 2018
- 2. Approuvé le rapport de gestion 2018 du Conseil communal
- 3. Approuvé, sous réserve de référendum facultatif, un crédit d'engagement de Fr. 1'430'000.- pour l'assainissement des

### Avis de construction

Requérante: Prélude SA, Charles-Schäublin 11, 2735 Malleray

Emplacement: parcelle N° 1207, au lieu-dit: «Charles-Schäublin 11», Malleray, commune de

Projet: aménagement de toilettes pour personnes à mobilité réduite, création d'un bureau/contrôle à l'intérieur du bâtiment par des cloisons en Fermacell, Bourgeoisie de Sorvilier

### Règlement forestier de la commune bourgeoise de Sorvilier

Le règlement forestier de la commune bourgeoise de Sorvilier a été abrogé par l'assemblée bourgeoise de Sorvilier en date du 21 juin 2019.

Sorvilier, le 26 juin 2019 Conseil de bourgeoisie



# informations pratiques



### **Valbirse**

Commune de Valbirse Rue Aimé Charpilloz 2 2735 Bévilard

032 491 61 61 info@valbirse.ch www.valhirse.ch Lun-Mar: 10h - 12h et 14h - 17h

Mercredi: 10h - 12h

après-midi fermé

10h - 12h et 14h - 18h Vendredi: 10h - 12h et 14h - 16h





# informations pratiques



### Court

Municipalité de Court Rue de la Valle 19 2738 Court

Tél.: 032 497 71 10 www.court.ch contact@court.ch

Heures d'ouverture :

notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.

Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17h.



### **Eschert**

Commune mixte d'Eschert Tél.: 032 493 40 85 Rue du Tilleul 1 2743 Eschert

secretariat@eschert.ch www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11h à 12h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



### **Grandval**

Secrétariat municipal Grand-Rue 29 2745 Grandval

Téléphone du secrétariat: 032 499 95 55

Natel pour les cartes journalières: 079 729 56 89

Courriel: secretariat@grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h30 à 10h30

Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet: www.grandval.ch



### **Seehof**

Commune municipale Gross-Karlisberg 23a 2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60 gemeimnde@gemeindeseehof.ch

Ouvert le lundi de 9h à 11h



# informations pratiques



### **Tavannes**

Administration municipale Grand-Rue 1 2710 Tavannes

Heures d'ouverture Lu – ve 9h30 à 11h45 et 15h à 17h Jeudi 9h30 à 11h45 et 15h à 18h

Adresse courriel secretariat@tavannes.ch

Téléphones

 Centrale
 032 482 60 40

 Secrétariat
 032 482 60 43

 Caisse
 032 482 60 44

 Contrôle des habitants
 032 482 60 45

 Travaux publics
 032 482 60 47

 Agence AVS
 032 482 60 46

 Service social
 032 482 65 70

Site internet www.tavannes.ch



### Rebévelier

Administration communale Rebévelier 2717 Rebévelier c/o Brogna Alexandra Rue des Chardonnerets 7 2740 Moutier Téléphone: 079 247 38 62 ou 032 493 47 44 Courriel: rebevelier@bluewin.ch

Heures d'ouverture:

sur demande



### **Champoz**

Commune mixte de Champoz Brogna Alexandra Les Grands Clos 19 2735 Champoz Téléphone: 032 492 12 88 Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30

www.champoz.ch

admin.champoz@bluewin.ch



### **Saules**

Administration communale Milieu du Village 13 2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28

Courriel: communesaules@bluewin.ch

Heures d'ouverture:

mardi de 16h à 17h ou sur rendez-vous



# informations pratiques



### **Moutier**

Municipalité d	e Moutier	Téléphones				
Rue de l'Hôtel-	de-Ville 1	Centrale	032 494 11 11			
Case postale 9	27	Fax	032 493 12 19			
2740 Moutier						
		Chancellerie	032 494 11 11			
Heures d'ouve	rture	Impôts	032 494 11 21			
Tous les bureaux	municipaux (sauf Service social):	Caisse municipale	032 494 11 25			
Lu – me	8h à 11h et 14h à 17h	Contrôle des habitants	032 494 11 27			
Jeudi	8h à 11h et 14h à 18h	Service social	032 494 11 34			
Vendredi	8h à 11h et 14h à 16h	Agence AVS	032 494 11 39			
0		Service sécurité	032 494 11 29			
Service social		Bâtiments/Urbanisme/				
Lu – ma et ve	9h à 11h et 14h à 16h	Travaux publics	032 494 13 33			
Mercredi	14h à 16h	Electricité/Eau/				

Service de piquet

032 494 12 22

### Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

9h à 11h et 14h à 18h

### Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

### Services techniques - Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

### Horaire d'été

Jeudi

Dès le 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 30 novembre 2019, le point de récolte de la Halle aux marchandises sera ouvert selon l'horaire suivant:

Lundi, mardi et jeudi 13 h 15 à 16 h

Mercredi 10h à 11h45 et 13h15 à 18h

Samedi 10h à 12h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet Courriel

www.moutier.ch info@moutier.ch

## **Calendrier des parutions 2019**

Nº sen	ı. Nº par.	Date	Jour de parution	39	35	25.09.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
28	27	10.07.2019	mercredi	40	36	02.10.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME
29	28	17.07.2019	mercredi	41	37	09.10.2019	mercredi				
30		24.07.2019	SUPPRIME	42	38	16.10.2019	mercredi				
31		31.07.2019	SUPPRIME	43	39	23.10.2019	mercredi				
32		07.08.2019	SUPPRIME	44	40	30.10.2019	mercredi				
33	29	14.08.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi				
34	30	21.08.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi				
35	31	28.08.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi				
36	32	04.09.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi				
37	33	11.09.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi				
38	34	18.09.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi				